

cité, en établissant temporairement des écoles normales, dans les principales places de la province. Car je sens bien que ces écoles normales ne peuvent être maintenues pendant longtemps; elles ne sont que pour fournir présentement des maîtres et des maîtresses, en assez grand nombre et assez capables pour ouvrir des écoles dans toutes les localités: à ces écoles, et surtout aux supérieures, se formeront par la suite d'autres instituteurs et des institutrices. Je considère donc que le plan actuel doit produire un heureux résultat; cependant, l'Ami de la jeunesse ne vient pas au mode qu'il propose: tout ce qu'il souhaite, c'est que la jeunesse de son pays puisse recevoir une éducation convenable à sa position, une éducation qu'il soit facile de procurer aux enfans, une éducation, en un mot, qui puisse être donnée en peu d'années et qui soit en même temps peu dispendieuse; c'est tout le désir d'un

AMI DE LA JEUNESSE.

BULLETIN.

Nouvelles d'Europe: France; Irlande; Espagne; Grèce; Orient; Texas.
— Résignation d'un membre de la cité de Montréal. — Opinion du gouverneur sur le gouvernement responsable.

La question de la liberté d'enseignement occupe toujours fortement les esprits en France. L'évêque soutient sa lutte contre le monopole de l'éducation, avec talent, fermeté, courage et dignité. Il ne se laisse pas intimider. Ayant la vérité pour lui, il attaque quelquefois le système universitaire avec énergie. Si on en juge par leurs clameurs et leurs menaces, M. Villemain et sa queue commencent à craindre pour leur influence. Les vieilles tactiques philosophiques: la taquinerie, le mensonge, la calomnie, l'ironie, le préjugé, sont ressuscitées et mis en œuvre avec une fureur, un acharnement et une unanimité qui dénotent plus que de la faiblesse et de l'humeur chez les monopoleurs universitaires.

Le gouvernement, d'un autre côté, paraît prendre l'alarme sur les visites rendues au duc de Bordeaux par les royalistes français. Il se venge sur les préfets du département, en les destituant de leur place. Y a-t-il donc fait aussi chez lui? cette conduite semblerait le faire croire. Mais nous pensons que ce n'est rien autre chose que le résultat de la conduite ombrageuse de tout usurpateur.

Les *Repealers*, avec O'Connell à leur tête, tiennent en quelque sorte l'Angleterre en échec. La cause du rappel fait tous les jours du progrès et gagne du terrain. Un des plus chauds adversaires du libérateur de l'Irlande, le *Times* de Londres, un des organes du parti tory, vient de se déclarer subitement pour O'Connell. Mais le procès de ce dernier est toujours au même point. Les procédures devaient commencer au 15 de janvier. Nous aurons probablement quelque chose de nouveau sur cette matière par les premiers arrivages.

L'Espagne ne paraît pas encore entièrement à la fin de l'anarchie et des tourmens révolutionnaires. Il y a pourtant peu de foi à ajouter aux diverses nouvelles. Elles sont tellement contradictoires pour la plupart, qu'on voit clairement qu'elles ont été rédigées dans un esprit de parti. Seulement il est évident qu'on ne peut encore regarder l'Espagne comme entièrement pacifiée et dans un état de sécurité. Tout au contraire, certains journaux la présentent comme sur le point de retomber dans l'anarchie; et si les choses en sont dans l'état qu'on les dit, nous ne pouvons être longtemps dans cette incertitude, surtout si elles sont aussi désespérantes qu'on veut le faire croire. Pour nous, nous ne sommes pas encore fort porté à y ajouter foi.

La révolution de la Grèce paraît avoir peu tranquilisé les esprits. Comme c'est l'ordinaire dans de semblables occasions, chacun veut mettre la main au timon de l'Etat, et ceux qui s'en sont une fois emparés ne reculent pas devant un acte de despotisme, pour se maintenir au pouvoir. Pour s'excuser, ils se conviennent que ces belles théories de liberté fonctionneraient merveilleusement chez un peuple d'anges, mais qu'elles sont peu exécutables parmi les ambitieux et insatiables enfans d'Adam. Aussi voyons-nous les membres du Sénat refuser aux autres ce qu'ils réclamaient pour eux, et persister dans une espèce de division. Ils semblent pourtant s'être enfin accordés pour le projet d'établir un gouvernement constitutionnel, modelé à peu près sur celui de l'Angleterre.

Le bey de Tunis commence à se croire peu dépendant de la sublime Porte. Il vient, dit-on, de refuser d'obtempérer aux concessions accordées par le Sultan, au commerce d'Autriche dans les états de sa régence. Il vient aussi de rompre avec la Sardaigne, encore pour des raisons de commerce.

Le président du Texas commence, aussi lui, à se croire seul capable de

gouverner. Il a refusé aux Chambres les communications diplomatiques relatives aux négociations entamées avec l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, au sujet de l'indépendance texienne. Cette conduite de M. Houston commence à lui faire perdre sa popularité.

Un des représentans de la ville de Montréal, M. B. Holmes, vient de résigner son siège au Parlement. Il donne pour raison de cette conduite l'incompatibilité de sa charge de caissier de la banque avec celle de représentant du peuple. A ce sujet, quelques journaux prétendent que M. D. B. Viger se portera comme candidat, à la place de M. Holmes. Cette opinion est fondée sur ce qu'ils pensent que cet hon. M. acceptera une place au Conseil avec les émolumens qui y sont attachés et que, par conséquent, il lui faudrait se faire élire de nouveau. Nous croyons que, si c'était le cas, M. Viger préférerait se présenter à son comté de Richelieu.

La réponse suivante, que nous traduisons du *Morning Courier*, à l'adresse présentée au gouverneur par le district de Gore, nous paraît plus propre que tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, pour faire connaître qu'elles sont les vues et quelles sont les idées de Sir Charles Metcalf, sur le gouvernement responsable des colonies anglaises. Maintenant, les diplomates peuvent porter leur jugement, sur ses intentions, avec connaissance de cause. Voici la réponse en question:

Réponse du Gouverneur à l'adresse des Electeurs du District de Gore.

Messieurs, — Je reçois avec beaucoup de satisfaction l'assurance de votre attachement à la personne de Sa Majesté et de son gouvernement, et le désir que vous témoignez de pouvoir maintenir l'Union, heureusement existante jusqu'à présent, entre cette colonie et l'empire glorieux dont elle fait partie, et je vous remercie de l'obligeante expression de votre attachement à ma personne.

Avant de répondre à la substance de votre adresse, je dois surtout m'efforcer d'écarter certaines impressions erronées, sous lesquelles elle paraît avoir été dictée... Vous me supposez avoir été égaré par certains êtres imaginaires, que vous désignez comme des conseillers irresponsables et inconstitutionnels. Je n'en reconnais pas de semblables.

Vous m'offrez vos opinions ou vos services, en l'absence, dites-vous, de conseillers constitutionnels, tandis que je les ai dans le Conseil Exécutif. Vous parlez des résolutions de Septembre 1841, comme ayant exclusivement été mises en pratique sous l'administration de mes regrettés prédécesseurs, mais sous aucune administration elles ont été suivies aussi scrupuleusement que sous la mienne.

La substance de votre adresse fait allusion à la résignation de certains membres du dernier Conseil Exécutif et à la question du gouvernement responsable, que vous regardez comme enveloppée dans ce procédé.

La résignation de ces MM. vient de mon refus de condescendre à certaines stipulations qu'il était inconstitutionnel pour eux de demander, et impossible à moi d'accorder, comme renfermant, suivant moi, un abandon de la prérogative du patronage de la couronne à un esprit de parti, et un acte auquel je ne pourrais jamais consentir. La question du gouvernement responsable ne se rattache en aucune autre manière à leur résignation. Quant à vos vues sur le gouvernement responsable, je ne puis dire jusqu'à quel point je suis éloigné d'être d'accord avec vos sentimens qui ne sont pas distinctement établis.

Si votre sentiment est que le gouverneur ne peut avoir aucun service de son jugement propre dans l'administration du gouvernement, et qu'il doit être un pur instrument entre les mains du Conseil, alors je ne suis nullement de votre opinion. C'est une condition à laquelle je ne puis jamais me soumettre, et que le gouvernement de Sa Majesté, suivant moi, ne pourra jamais sanctionner.

Si vous pensez que chaque parole et chaque action du gouverneur doit être préalablement soumise à la considération du Conseil, alors vous proposez ce qui, (outre que ce n'est ni nécessaire ni utile,) est entièrement impraticable pour la dépêche nécessaire des affaires.

Si vous entendez que le patronage de la couronne doit être abandonné à un esprit de parti du Conseil, au lieu d'être exercé suivant le mérite, pour satisfaire de justes demandes et promouvoir clairement le service public, alors nous sommes encore sans décision. Un tel abandon de la prérogative de la couronne, suivant mon opinion, est incompatible avec l'existence d'une colonie anglaise.

Si vous pensez que le gouverneur est un officier irresponsable, qui peut, sans responsabilité, suivre l'avis du Conseil, alors vous êtes, je le conçois, entièrement dans l'erreur. Les fonctions reconnues du gouverneur sont telles qu'il n'est pas seulement un des premiers fonctionnaires de la colonie, mais il a aussi plus de responsabilité qu'aucun autre. Il est responsable à la couronne, au parlement et au peuple de la Mère-Patrie, de chacun des actes, qu'il exécute, qu'il permet, soit qu'il se décide seul, soit qu'il le fasse de l'avis des autres. Il ne peut s'excuser de cette responsabilité en s'appuyant de l'avis de son Conseil. Il est aussi virtuellement responsable au peuple de cette colonie et, en pratique, encore plus qu'à la Mère-Patrie. Chaque jour le prouve et aucune résolution ne peut changer cet ordre.